

Les Créoles de couleur néo-orléanais et leur identité littéraire

James L. Cowan

Number 8, 1998

Se comparer pour se désenclaver

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004657ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004657ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa

Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF)

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Cowan, J. L. (1998). Les Créoles de couleur néo-orléanais et leur identité littéraire. *Francophonies d'Amérique*, (8), 119–130.
<https://doi.org/10.7202/1004657ar>

LES CRÉOLES DE COULEUR NÉO-ORLÉANAIS ET LEUR IDENTITÉ LITTÉRAIRE

James L. Cowan
Université du Sud-Ouest de la Louisiane (Lafayette)

Les Créoles de couleur ou les gens de couleur libres de La Nouvelle-Orléans sont, pour les Louisianais, un peuple légendaire. Ce groupe minoritaire témoigne d'un passé singulier comme en possèdent peu de villes américaines. Nés de l'histoire et de la rencontre de peuples divers, et victimes de cette histoire, les Créoles de couleur se sont forgé une identité unique. Certes, leur aspect exotique et leur apport à la musique de jazz les a ancrés dans la mémoire collective louisianaise, mais le rôle important qu'ils ont joué dans le développement de La Nouvelle-Orléans au XIX^e siècle et, surtout, leur littérature sont souvent passés sous silence. La littérature des Créoles de couleur se trouve dans plusieurs journaux néo-orléanais du XIX^e siècle, mais leur poésie, qui a été publiée dans le premier quotidien noir aux États-Unis, *La Tribune de La Nouvelle Orléans*, et dans son prédécesseur, *L'Union*, entre 1862 et 1869, reste non seulement un témoignage important de la réalité créole, mais aussi d'une période majeure de l'histoire louisianaise, celle de la guerre de Sécession.

Peut-être l'aspect le plus marquant de la poésie créole est-il son engagement politico-social latent qui se manifeste ouvertement pendant la guerre de Sécession. Le choix de la contestation par le biais de la poésie relève incontestablement de la culture française, de ses valeurs et de sa littérature. Dans cette étude, qui englobe un ensemble de poèmes publiés dans *L'Union* et *La Tribune*, nous souhaitons présenter une nouvelle perspective de la poésie créole qui inclut le dernier corpus de poèmes qui nous reste de la production littéraire créole. Ces poèmes sont donc indispensables à toute analyse de l'engagement poétique créole, la plupart des études contemporaines étant incomplètes.

De la créolité néo-orléanaise

Il s'agit d'abord de définir le mot « créole » et d'examiner les facteurs essentiels liés à la formation de l'identité créole, soit la société néo-orléanaise, l'immigration de Saint-Domingue à La Nouvelle-Orléans, l'éducation et la langue française. Le terme « créole », qui, au départ, signifie « indigène », a évolué considérablement. Au XVIII^e siècle, les Espagnols, puis les Français, se servent de ce mot d'origine portugaise (*criollo*) pour distinguer les personnes nées dans les colonies des natifs de l'Europe. Le terme conserve cette définition

lorsque la Louisiane est vendue aux États-Unis en 1803. Pour l'homme noir libre et le métis libre, l'appellation homme de couleur libre est de rigueur jusqu'à l'abolition de l'esclavage en Louisiane en 1863, lors de la guerre de Sécession (1861-1865). Le terme perd ainsi son sens après 1863. Les gens de couleur libres deviennent les « Créoles de couleur » en opposition aux « Créoles blancs ». Nous réservons l'emploi de l'adjectif « créole » aux Créoles de couleur.

Les hommes de couleur libres, jusqu'à la guerre de Sécession, forment une caste intermédiaire entre les esclaves et la classe dominante blanche. Cette triple stratification caractérise la plupart des sociétés esclavagistes¹. En Louisiane, ces divisions, basées sur la notion de couleur et de liberté, se constituent dès le début de la colonisation au XVIII^e siècle, lorsqu'une pénurie de femmes blanches pousse les colons à former des unions libres. Les filles à la cassette et les filles moins respectables, dont fait partie Manon Lescaut dans l'œuvre de l'abbé Prévost, sont justement une tentative de la Couronne pour remédier à cette absence de femmes blanches. Les enfants issus de ces couples mixtes et la mère étaient souvent affranchis.

L'institution dite du *plaçage*, c'est-à-dire la mise en ménage d'une femme de couleur libre avec un Blanc, se développe au début du XIX^e siècle. La mère et les enfants bénéficiaient en fin de compte de la fortune du père, ce qui leur permettait de jouir d'un niveau de vie souvent supérieur aux immigrés blancs. Le père leur achetait une maison et des terres et dotait ses filles d'une éducation, et ses garçons d'un métier. À ces premières gens de couleur libres sont venus s'ajouter quelques esclaves affranchis à la suite d'un acte méritoire aux yeux de leur maître ou ceux qui ont acheté leur liberté par un travail supplémentaire. Exceptionnellement, certaines gens de couleur affranchissaient un membre de la famille en le rachetant.

Conséquences des insurrections de Saint-Domingue, trois vagues successives d'immigration vers la Louisiane se produisent entre 1792 et 1798, en 1803 et en 1809². Cet exode massif de Créoles originaires de Saint-Domingue contribue de manière importante à la constitution d'une identité créole louisianaise. Ces immigrés s'intègrent parfaitement à la structure sociale néo-orléanaise et, en 1810, la population créole est dix fois supérieure à ce qu'elle était vingt-cinq ans plus tôt. En effet, on dénombre environ 500 Créoles de couleur en 1785 et plus de 5 000 en 1810³.

Les Créoles de Saint-Domingue ont non seulement renforcé la population créole à La Nouvelle-Orléans, mais aussi la place occupée par la francophonie chez les Créoles de couleur. Par ailleurs, dès les années 1830 ou 1840, une importante immigration d'Irlandais et d'Allemands réduit la langue française à un statut minoritaire chez les Blancs de La Nouvelle-Orléans, puisque moins d'un quart de la population blanche y parle le français⁴.

Les Blancs, qui s'inquiètent du nombre croissant d'esclaves et de Créoles de couleur en Louisiane, ont recours à une série de lois réactionnaires. Celles-ci constituent également une réaction au conflit nord-sud et au mouvement abolitionniste. Ces lois surveillent les Créoles de couleur et, entre autres,

interdisent l'entrée de nouveaux immigrants et rendent plus difficile la manumission des esclaves⁵. Réduite seulement à un accroissement naturel, la population créole est ramenée d'environ 25 % de la population en 1810 à 6 % en 1860⁶. De plus en plus repliée sur elle-même, la classe intermédiaire devient une sorte de microsociété dont la langue de communication, de scolarité et de littérature demeure le français.

Les réfugiés en provenance de Saint-Domingue sont arrivés en Louisiane instruits, dotés d'une fortune personnelle et d'un métier, ce qui leur a permis de bénéficier, à partir de 1820, de l'essor économique qui a fait de La Nouvelle-Orléans le premier port des États-Unis. Les Créoles de couleur jouissent d'un niveau de vie parfois supérieur à celui des Blancs néo-orléanais. Artisans pour la plupart, ils participent activement au développement de la ville. Une élite extrêmement prospère, composée de professeurs, de philanthropes, d'architectes, de commerçants et de médecins complète la société créole⁷. Ce sont ces derniers qui vont constituer un véritable cercle littéraire.

Les Créoles de couleur deviennent le groupe d'origine africaine le plus cultivé et le plus prospère des États-Unis⁸, et qui dit richesse dit bonne éducation. Le taux d'alphabétisation des Créoles de couleur dépasse celui des Blancs louisianais. L'éducation représente un atout primordial dans le maintien de la langue française et des valeurs culturelles. C'est aussi le garant d'une protection contre un environnement de plus en plus hostile. Exclue de la plupart des écoles privées des Blancs depuis le début du XVIII^e siècle et des écoles publiques créées en 1841, ils dépendent d'un système scolaire parallèle, celui des écoles privées dirigées soit par des immigrants français, soit par la communauté créole⁹. Quand ils sont suffisamment fortunés, les étudiants achèvent leurs études secondaires en France. Par sa culture et par sa langue, la France demeure la mère patrie : l'Amérique anglophone ne les attire pas et ils ont en quelque sorte fait le deuil de Saint-Domingue et de l'Afrique.

Émergence d'une littérature créole : le modèle français

Beaucoup de nos écrivains créoles ont été éduqués en France : Michel Séigny, Armand Lanusse, Pierre Dalcour. À Paris, ils ont trouvé l'école romantique à son apogée. Ils fréquentent les cercles littéraires et leur production littéraire reflète le modèle de ceux qu'ils considèrent comme leurs maîtres en littérature.

La diffusion de la littérature locale dépend du rapport étroit entre la presse et la littérature¹⁰. Jusqu'en 1870, si les quelques maisons d'édition sont plutôt artisanales, en revanche les journaux pullulent : environ 135 titres ont vu le jour au cours du XIX^e siècle¹¹. La presse reste l'outil le plus efficace dans la diffusion de la littérature et des événements littéraires autant français que locaux ; ainsi la production littéraire des écrivains louisianais partage les colonnes des journaux avec celle des Chateaubriand, Béranger, Balzac, Hugo, Gautier. Les premiers poètes créoles y trouvent tout naturellement un débouché pour leurs écrits.

Il n'est pas surprenant que notre premier poème créole recensé, écrit aux alentours de 1840, soit resté inédit jusqu'en 1911, et que le nom de l'auteur, Hippolyte Castra, soit probablement un nom de plume. «La Campagne de 1814-1815», un poème de cinq huitains, ne peut se comprendre sans son arrière-plan historique. Lors de l'invasion anglaise, le général Jackson avait lancé un appel spécial aux Créoles de couleur, qui constituaient deux milices et qui avaient une longue tradition de défense de La Nouvelle-Orléans. Jackson leur promettait le même¹² traitement qu'aux Blancs durant et après le conflit. À la suite de la victoire, le respect pour les hommes du premier bataillon noir sous le drapeau américain a été oublié. Le poète partage l'amertume de la trahison des héros créoles rejetés :

Vous m'avez tous, dans vos coupes, fait boire,
 En m'appelant un valeureux soldat.
 Moi, sans regret, avec un cœur sincère,
 Hélas ! J'ai bu vous croyant mes amis,
 Ne pensant que dans ma joie éphémère
 Que j'étais un objet de mépris.
 (« La Campagne de 1814-15 », IV, v. 3-8)

Ce poème reflète deux aspects de la réalité créole. D'abord, le Créole de couleur désire profondément le même respect et les mêmes droits civiques du fait qu'économiquement, culturellement et militairement, il s'est toujours montré égal au Blanc néo-orléanais. Ensuite, les lois réactionnaires ont eu un impact sur la littérature créole. La loi de 1830 prescrit jusqu'à la peine de mort pour tout écrit qui incite les esclaves à la rébellion et soulève le mécontentement des gens de couleur libres. Voilà pourquoi ce poème contestataire est resté dans les cahiers familiaux de Rodolphe Desdunes jusqu'en 1911, date à laquelle ce dernier fait paraître son tribut aux Créoles de couleur : *Nos hommes et notre histoire*¹³. Avant la guerre de Sécession, aucun poème ne parle des rapports Noirs-Blancs avec une telle franchise.

À cela s'ajoute peut-être un troisième aspect significatif. Bien que la poésie créole ne soit pas à ce moment contestataire, des nuances de tensions sociales sont perceptibles. Nous sommes, à partir de 1830, en pleine période abolitionniste. Certains Blancs n'ont pas oublié le rôle que les Créoles de couleur ont joué dans l'insurrection de Saint-Domingue. Ils croient à tort que les Créoles de couleur, dont plus de sept cents possèdent des esclaves, vont s'allier aux esclaves pour enlever le pouvoir aux Blancs¹⁴, ou aider le mouvement abolitionniste d'affranchissement général. Les lois réactionnaires témoignent de la crainte des Blancs à l'égard des Créoles de couleur. Cependant, il faut mentionner que les Créoles les plus influents n'ont jamais ressenti l'hostilité blanche, si ce n'est de la loi de 1830. Leurs noms ne figurent pas sur les listes de police relatives aux déplacements des autres gens libres de couleur¹⁵. Toutefois, si les Créoles de couleur trouvent un débouché pour

leur littérature dans les journaux dont les propriétaires et le lectorat sont en majorité blancs, les tensions sont latentes.

Les faits historiques précités expliquent que la production littéraire créole occulte tout engagement dans les années 1840-1865, période reconnue comme l'âge d'or de la littérature louisianaise.

En 1843, les productions littéraires créoles trouvent un nouveau débouché grâce à la création d'une revue bimensuelle, *L'Album littéraire, journal de jeunes gens, amateurs de la littérature*. L'éditeur de cette revue est le Français Jean-Louis Marciacq, et quelques contributions proviennent d'autres Blancs progressistes. Dans les quatre exemplaires qui nous sont restés se mêlent nouvelles, fables, poèmes et articles; cependant, aucune de ces compositions ne mentionne ouvertement la question de l'esclavage ou de l'oppression. Deux nouvelles, « Un mariage de conscience » d'Armand Lanusse (1^{er} août, p. 130-137) et « Marie » d'« un abonné » (15 juillet, p. 83-85) et un poème « Une nouvelle impression » de Mirtil-Ferdinand Liotau (15 juillet, p. 81-82) traitent de l'institution du plaçage. Dans le poème, comme dans les nouvelles, c'est ironiquement la mère créole qui est responsable du vice et de la misère de sa fille, et non le Blanc :

L'amour n'a plus d'attraits, une mère éhontée
Aujourd'hui vend le cœur de sa fille attristée;
[...]
Ma mère est-ce bien là la gloire, la richesse,
Que devait recueillir ma brillante jeunesse;
Est-ce là le destin que tu rêvais pour moi,
Lorsque mon jeune cœur n'écoutait que ta loi;
Débile enfant alors, en butte à la contrainte,
Pouvais-je contre toi faire entendre une plainte?
(« Une nouvelle impression », v. 21-22, 37-42)

Tout se passe comme si les Créoles cessent leurs récriminations pour rester sur un pied d'égalité intellectuelle avec les Blancs. En Louisiane, la littérature de langue française a l'air d'être à la fois une démonstration de la supériorité culturelle de l'élite créole (blanche et de couleur) sur l'anglais des parvenus américains et une affirmation de la place privilégiée des Créoles blancs et de couleur dans la hiérarchie sociale du nouvel État.

Pour le lecteur blanc occasionnel, rien ne distingue des autres revues cette revue baignée d'une atmosphère mélancolique commune aux écrivains romantiques. Une question se pose cependant: le thème du suicide dans le poème « Deux ans après » de Michel de St. Pierre (1^{er} août, p. 130) reflète-t-il un thème bien romantique ou l'atmosphère oppressive de La Nouvelle-Orléans? Le poète y remercie son camarade créole de l'avoir empêché de se donner la mort. Il nous semble que les deux éléments sont présents, et la crise spirituelle de la littérature romantique pourrait dissimuler toute interrogation sur l'oppression politico-sociale:

La vérité m'inspire et son divin flambeau
Fait briller à mes yeux son éclat le plus beau!...
Je le redis encor, dans ma douleur profonde
Je voulais pour toujours renoncer à ce monde,
Lorsque tu rappelas mon esprit égaré,
Me fis voir mon erreur qu'à ta voix j'abjurai.
L'amitié donne à l'âme une toute puissance
De vaincre le malheur, de clamer la souffrance;
C'est un ange envoyé du céleste séjour
Pour nous entretenir d'espérance et d'amour!...
(« Deux ans après », v. 13-22)

En 1845, deux ans plus tard, le cercle de poètes créoles publie *Les Cenelles*: choix de poésies indigènes, la première anthologie noire aux États-Unis ayant pour mission d'encourager les jeunes Créoles de couleur à écrire et surtout à parfaire leur formation intellectuelle. Dans l'introduction, l'éditeur et chef de file Armand Lanusse écrit qu'« une bonne éducation est une égide contre laquelle viennent s'érouer les traits lancés contre nous par le dédain ou par la calomnie¹⁶ ». Au lieu de sombrer dans l'apitoiement sur soi, les Créoles concrétisent leurs aspirations littéraires. Dans la colonne des « Variétés » de *L'Union* (30 mai 1863), on apprend, dans l'article intitulé « Souvenirs de la Louisiane », comment le projet a été conçu :

[C]es jeunes gens, pleins d'admiration sincère et respectueuse pour tout ce qui pouvait concourir à l'instruction de leur race sont indigènes. Ils se réunirent et décidèrent que chacun d'eux porterait son contingent à l'œuvre proposée. En moins de quinze jours, dix-sept d'entre eux donnèrent 86 pièces de vers, fruit de leur labeur.

La plupart des poésies choisies avaient déjà été publiées dans les journaux blancs. Ces poèmes reflètent un français châtié et une prosodie pure qui révèlent l'appréciation d'hommes cultivés pour l'école romantique française. Les poèmes sont souvent l'expression d'un sentiment d'amour ou d'amitié.

S'il est une œuvre créole amplement étudiée, critiquée et controversée, c'est assurément *Les Cenelles*. Le point de vue des préfaciers d'une réédition bilingue, en 1979, insiste sur son *escapism*¹⁷, c'est-à-dire sa volonté d'éviter les problèmes sociaux. Le non-engagement racial et anti-esclavagiste est courant dans la littérature noire américaine au XIX^e siècle. Pour cela, on considère que ces poèmes sont, en général, assez médiocres par leur souci exagéré de la forme au détriment du contenu. D'autres critiques laissent entendre au contraire qu'émerge un courant contestataire, car le thème principal est de faire l'éloge de belles Créoles, ces quarteronnes et octoronnes qui sont victimes du plaçage¹⁸. Mais un seul court poème, « Épigrammes¹⁹ » de Lanusse, traite de cette institution de façon voilée, voire humoristique :

« Vous ne voulez pas renoncer à Satan »,
Disait un bon pasteur à certaine bigote
Qui d'assez gros péchés, à chaque nouvel an,
Venait lui présenter l'interminable note.
« Je veux y renoncer », dit-elle, « pour jamais ;
Mais avant que la grâce en mon âme ne scintille,
Pour ôter tout motif de pécher désormais,
Que ne puis-je, pasteur — Quoi donc ? — *placer ma fille ?* »

Vers une littérature engagée : L'Union et La Tribune

Si l'engagement du recueil *Les Cenelles* est sujet à caution, l'aspect contestataire de la production poétique créole des années 1860 ne laisse plus de doute quant à son aspect contestataire. Il est regrettable que les 80 poèmes d'une trentaine d'auteurs, publiés presque chaque dimanche dans les journaux considérés comme « noirs », *L'Union* et *La Tribune de La Nouvelle-Orléans*, soient peu connus et encore moins étudiés. Ces poèmes manifestent une franchise et une clarté longtemps évitées. De surcroît, ils sont probablement le plus profond commentaire sur le climat politique et la vie quotidienne créole.

La nouvelle et d'autres genres littéraires se partagent les colonnes des deux journaux, mais leur rôle n'est pas comparable à celui des œuvres poétiques. La poésie est le genre littéraire qui jouit d'une spontanéité capable de traduire l'émotion que produisent les événements, alors que les autres genres sont souvent marqués par un décalage plus important du fait qu'ils exigent un travail plus ample. Les poésies de *L'Union* et de *La Tribune de La Nouvelle-Orléans* sont significatives parce qu'elles captent non seulement l'esprit du temps, avec peu de décalage, mais servent aussi d'exutoire aux tensions latentes et aux émotions refoulées pendant les années 1840-1860. Les imitations poétiques des *Cenelles* sont remplacées par une force vitale incontestable.

À eux seuls, les titres des deux journaux, *L'Union, mémorial, politique, littéraire et progressiste* et *La Tribune de La Nouvelle-Orléans, journal politique, progressiste et commercial* sont contestataires dans le Sud louisianais, qui était sécessionniste et esclavagiste avant l'occupation par les forces fédérales en 1862. Parmi les 17 poèmes de *L'Union*, certains poèmes révèlent aussi leur engagement dans des titres comme « Les tyrans au tribunal de l'histoire » (20 décembre 1862), poème anonyme, et « La guerre et l'avenir » (5 novembre 1863) de L. de P.

La réalité créole change subitement lors de la guerre de Sécession. Cinq mois après l'occupation de la ville portuaire stratégique par les forces fédérales, les Créoles de couleur fondent leur journal, *L'Union*, sous la direction du D^r Louis Roudanez, médecin et philanthrope. L'expression littéraire contestataire, qui perdure pendant toute la décennie en dépit des réactions négatives, y apparaît dès le premier tirage du 27 septembre 1862. Le premier journal inclut le poème d'Henry Train intitulé « Ignorance », où les questions

d'engagement social et d'anti-esclavagisme paraissent pour la première fois de façon indiscutable :

C'est le mal de l'Humanité
C'est le vers rongeur qui épuise
Ce qui de tout temps la maîtrise
Et muselle la Liberté
(« Ignorance », v. 1-4)

Un poème anonyme attaque pour la première fois une autre institution ségrégationniste : l'Église catholique. Dans « Rêve de l'abbé » (19 mai 1863), l'abbé Châlons se plaint de savoir son cadavre enterré à côté d'un cadavre noir. Le corps noir lui répond :

Ici, tous sont égaux, je ne te dois plus rien,
Je suis sur mon fumier comme toi sur le tien
Et pourtant sans songer aux vers qui nous dévorent
Comme à l'église, ici, tu m'insultes encore.
(« Rêve de l'abbé », v. 9-12)

L'Union ferme ses portes en 1864, vingt-deux mois après son ouverture²⁰. Le journal, publié deux fois par semaine exclusivement en français, se vend mal. Outre les problèmes financiers et le manque d'expérience du D^r Roudanez, certains Blancs hostiles au journal noir et à ses idées progressistes intimident les associés du journal ; l'éditeur Paul Trévigne est menacé de mort. Roudanez achète les actions de ses partenaires et le journal redémarre sous le nom de *La Tribune de La Nouvelle-Orléans* avec, pour directeur, le dynamique Belge Jean-Charles Houzeau, qui s'est exilé en raison de ses idées républicaines. *La Tribune de La Nouvelle Orléans*, maintenant bilingue anglais/français, est le premier quotidien noir aux États-Unis. Des Blancs et des Noirs y sont réunis, mais la plupart des poètes sont des Créoles de couleur, bien que nous ne connaissions pas toujours les origines de ces poètes. Le manque de documentation, les noms de plume, l'anonymat et le paraphe des poèmes rendent difficile l'attribution d'une œuvre à un auteur précis. Le sentiment d'égalité et de fraternité, si longtemps évité, devient incontournable. Dans les poèmes, le sentiment dominant est celui de l'universalité des valeurs humaines. Les poètes des *Cenelles* avaient simplement fait preuve d'un besoin d'auto-valorisation.

C'est en des termes hugoliens que s'exprime la nouvelle mission du poète : altruiste et quasi divine. Adolphe Duhart, le poète créole le plus prolifique, le dit dans son poème intitulé simplement « Le poète » (4 juin 1864) :

Comme on voit autrefois monter sur le Calvaire
L'Homme-Dieu poursuivi par le peuple en colère
Sans fléchir le poète en ce monde banni,
Porte aussi son fardeau, ses sanglantes injures
(« Le poète », v. 1-4)

Cette mission appelle l'action et la lutte. Henry Train, dans son « Hommage au poète » (18 juin 1865), incite le poète créole, grâce à son intelligence et à son rang social, à servir d'intermédiaire entre les opprimés et les oppresseurs. Par le fait de l'histoire, les Créoles sont les seuls capables de le faire ; ce sont les élus de la lutte sociale. Il écrit :

Les méprisés ont droit à ton verbe d'élite,
Il leur faut s'abriter sous l'aile de génie :
Que jamais rien n'arrête en son cœur généreux,
La sainte mission de ta muse si sage,
Jusqu'au moment où Dieu comblera tous nos vœux
Par l'égalité du suffrage !
(« Hommage au poète », v. 2-7)

Les Créoles de couleur sont influencés par l'esprit de 1848 et les principes fondamentaux de la Déclaration française des droits de l'homme — liberté, égalité, fraternité — ressurgissent dans plusieurs poèmes : « Communication d'outre-tombe » (17 décembre 1865) d'un poète qui signe simplement J.B., probablement Jean-Baptiste, le frère du D^r Roudanez, « Le triangle sacré » (28 avril 1867) de Schneitz, et « Ode aux martyrs » (29 juillet 1867) de Camille Naudin.

Naudin traduit les valeurs françaises en une sorte d'hymne qui réunit tous les Louisianais. Les Créoles peuvent aussi extérioriser toutes les rancœurs qu'ils ont accumulées depuis plusieurs décennies et ils chantent « La Marseillaise noire » du 21 juillet 1867 :

Assez longtemps ! le fouet infâme
De ses sillons nous a brisés
Sans nom, sans patrie, et sans âme,
Assez de fers ! de honte assez !
Que dans une sainte alliance
Les noirs et les blancs confondus
À la mort d'anciens abus.
(« Marseillaise noire », II. v. 1-8)

Les Créoles de couleur sont désormais orientés vers l'avenir. Rares sont les poésies lyriques centrées sur le moi personnel. Au contraire, ces poèmes créoles, tous tirés de *La Tribune de La Nouvelle Orléans*, sont ancrés dans le temps et veulent refléter l'histoire qui se vit au quotidien et où les Créoles jouent un rôle social et politique actif.

Il faut examiner quelques titres significatifs qui font preuve de cette nouvelle orientation engagée. Le poème « Au Courrier des États-Unis » (27 août

1865), de F. Faon, témoigne d'une lutte au niveau de la presse. *La Tribune* se trouve seule devant les journaux racistes comme *Le Courrier des États-Unis*. Le «Combat de l'aigle républicain et du copperhead» (23 septembre 1866) d'Antony prône la guerre sainte qui triomphera de ce Sud conservateur. Pierre L'hermite, dans le poème «Au père Chocarne» (16 avril 1867), dénonce une fois de plus la religion hypocrite, tandis que plusieurs poèmes de Joanni Questy, tel que «Aux conservateurs» (12 mai 1867) dénonce l'obscurantisme des esclavagistes.

Le poème peut aussi être un appel à la générosité. Dans «Pour les incendies de Saint-Domingue» (6 mai 1866), poème écrit spécialement pour *La Tribune* par Adolphe Duhart, les Créoles font appel aux nombreuses sociétés de bienfaisance créoles pour aider les victimes de la conflagration dans l'île. «Le 13 avril» (25 avril 1865) de Duhart et d'autres poèmes racontent également l'immense désespoir après l'assassinat d'un de leurs héros : Abraham Lincoln.

En dépit des dangers, les Créoles de couleur sont particulièrement actifs dans la lutte pour le suffrage universel, et nombreux sont les poèmes qui le réclament, comme «Le triomphe des opprimés» (8 novembre 1864), poème anonyme également écrit pour *La Tribune de La Nouvelle Orléans*, «La liberté et l'esclavage» (13 août 1865), d'Ad. Pecatier, et «Le droit de suffrage des noirs» (10 juin 1866), signé E.H.

Malheureusement les échecs politiques et sociaux s'ensuivent après la guerre. Les Créoles de couleur sont eux-mêmes victimes de leur lutte pour le suffrage universel des autres. Un poème particulièrement poignant de Naudin, «Ode aux martyrs» (30 juillet 1867), rappelle un massacre organisé par les anciens esclavagistes l'année précédente :

Le *Soleil de Juillet* ! devrait encore la ville,
 Qu'agitait le brandon de la guerre civile,
 Par une infâme main le tocsin agité
 Sonnaient pour la terreur, non pour la liberté.
 Un peuple d'assassins — anciens esclavagistes,
 Dont l'avenir un jour vous donnera les listes,
 Gentilshommes du fouet, armés de leurs poignards,
 Cohortes de bourreaux — sortit de toutes parts.
 («Ode aux martyrs», I, v. 1-8)

La sonnerie des cloches de la cathédrale Saint-Louis donne le signal de l'attaque contre la Convention constitutionnelle du parti républicain, réunie au Mechanics Institute pour débattre des moyens d'assurer le suffrage universel : 34 Créoles de couleur et trois Blancs perdent la vie dans une tuerie qui se poursuit jusque dans les rues autour de l'église. On dénombre 146 activistes blessés²¹. Dans un des vers du poème, Naudin immortalise ce jour infâme comme la «Barthélemy des Noirs» (III, v. 21).

La période de l'après-guerre : la littérature avortée

La guerre de Sécession promettait une nouvelle ère pour les Créoles, et pendant un temps, elle a nivelé toutes les barrières. Malheureusement, les périodes de la reconstruction et de la post-reconstruction ont été désastreuses pour eux²².

En premier lieu, le pouvoir politique des Créoles décline sérieusement. Avec l'avènement de la ségrégation en 1871, les trois castes sociales font place à une seule division entre les Blancs et les Noirs, qui provoque un amalgame entre esclaves libérés et Créoles de couleur. Les Blancs excluent les Noirs de leurs journaux et cherchent à exacerber les tensions existant entre Noirs et Créoles, pour qui l'égalité est enchâssée dans la culture et dans la langue française. L'écrivain blanc louisianais Charles Gayarré, qui, avant la guerre, s'était opposé vivement à une loi réactionnaire visant à expulser les hommes de couleur libres de l'État de Louisiane, se montre après la guerre extrêmement hostile aux Créoles de couleur, les blâmant pour la persistance des tensions raciales et politiques²³.

Sur le plan économique, le Sud subit d'importantes crises. En plus de l'appauvrissement général des habitants, la conjoncture affecte beaucoup la presse et les écoles. La presse de langue française n'est plus rentable. Les écoles privées, dont dépendent les Créoles, ferment leurs portes ou deviennent trop chères. Peu de Créoles peuvent se permettre d'aller finir leurs études en France. La relève n'est pas assurée : il n'y a pas de renouvellement du bassin d'écrivains créoles, pas de voie non plus qui permette la diffusion de leurs écrits. Le phénomène est d'autant plus dramatique que toute une génération d'écrivains s'éteint autour des années 1860 et 1870 : Michel St Pierre (1866), Armand Lanusse (1867), Joanni Questy (1869), Camille Thierry (1875). La littérature créole a vécu.

Pourtant un troisième journal, *The Daily Crusader*, est lancé par les Créoles de couleur en 1890 dans le but de continuer la lutte sociale et de faire la guerre judiciaire contre la discrimination galopante. Bien que ce journal ait duré sept ans, son arrivée tardive en a minimisé l'impact ; on aurait probablement pu y trouver des textes, si les exemplaires n'en étaient pas perdus.

* * *

Par conséquent, du fait de leur unicité, les poèmes des journaux *L'Union* et *La Tribune de La Nouvelle Orléans*, par lesquels s'achève l'époque littéraire créole, sont essentiels à l'œuvre créole et méritent d'être étudiés davantage. La littérature des Créoles de couleur ou des gens de couleur libres a disparu avec ces textes, mais la créolité néo-orléanaise existe toujours. Les origines du maire de La Nouvelle-Orléans, élu en 1994, remontent à Sainte-Domingue et aux Créoles de couleur néo-orléanais. Les aspirations des Créoles de couleur à une culture francophone universelle subsistent toujours. Un sujet d'actualité nationale, celui de *l'affirmative action*, est issu du célèbre procès Plessy contre Ferguson de 1896. Bien que Plessy ait perdu le procès, il a inau-

guré le recours à la Cour suprême pour traiter des questions de race et d'exclusion dans un contexte constitutionnel. Détail peu connu, Homère Plessy était non seulement Créole de couleur mais francophone.

Les droits civiques qui font partie de l'identité créole relèvent d'un chapitre de l'histoire complexe où plusieurs cultures, races et pays s'entremêlent. L'esprit créole est justement ce point de jonction entre la langue et les lettres françaises, l'éducation et l'immigration de Créoles de couleur de Saint-Domingue à La Nouvelle Orléans. Selon l'époque, l'engagement littéraire créole s'est manifesté soit par un silence lourd et révélateur dans les premiers poèmes, soit par le verbe d'une élite engagée, comme en témoignent les poèmes de *L'Union* et de *La Tribune de La Nouvelle Orléans*.

NOTES

1. Laura Foner, «The Free People of Color in Louisiana and St. Domingue: A Comparative Portrait of Two Three-Caste Slave Societies», *Journal of Social History*, n° 3, 1970, p. 406-430.
2. Paul E. Lachance, «The 1809 Immigration of Saint-Domingue Refugees to New Orleans: Reception, Integration and Impact», *Louisiana History*, n° 29, 1988, p. 109-141.
3. Roland Wingfield, «The Creoles of Color: A Study of a New Orleans Subculture», M.A. thesis, Louisiana State University, 1961, p. 49-50; P. E. Lachance, *loc. cit.*, p. 112.
4. P. E. Lachance, *loc. cit.*, p. 139.
5. Charles B. Roussève, *The Free Negro in Louisiana: Aspects of His History and His Literature*, New Orleans, Xavier University Press, 1937, p. 47-48; R. Wingfield, *loc. cit.*, p. 49-50.
6. United States Bureau of the Census, *Negro Population, 1790-1915*, Washington, D.C., 1918, p. 57.
7. Robert C. Reinders, «The Free Negro in the New Orleans Economy, 1850-1860», *Louisiana History*, n° 6, 1965, p. 273-275.
8. Loren Schweniger, «Antebellum Free Persons of Color in Postbellum Louisiana», *Louisiana History*, n° 30, 1989, p. 350.
9. Donald E. Devore, John C. Ferguson et Joseph Logsdon, *Crescent City Schools: Public Education in New Orleans, 1841-1991*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, 1991, p. 41; Roger A. Fischer, *The Segregation Struggle in Louisiana, 1862-1877*, Chicago, University of Illinois Press, 1974, p. 13.
10. Frans C. Amelinckx, «Intersection France / Louisiane au XIX^e siècle: la littérature populaire dans les récits et nouvelles de Michel Séligny», *Francophonies d'Amérique*, n° 2, 1992, p. 170.
11. Edward Laroque Tinker, *Bibliography of the French Newspapers and Periodicals of Louisiana*, Worcester, American Antiquarian Society, 1933, p. 80-83.
12. Donald E. Everett, «Emigres and Militiamen: Free Persons of Color in New Orleans, 1803-1815», *Journal of Negro History*, n° 38, 1953, p. 396.
13. Rodolphe Desdunes, *Nos hommes et notre histoire*, Montréal, Arbour et Dupont, 1911, p. 7-12.
14. D.E. Everett, *loc. cit.*, p. 401-402; Carter G. Woodson, *Free Owners of Slaves in the United States in 1830*, Washington, Association for the Study of Negro Life, 1924, p. 9-15.
15. *Register of Free Persons of Color Entitled to Remain in the State, Mayors Office, 1840-1857, 1856-1859, 1859-1861, 1861-1864*, City Archives, New Orleans Public Library.
16. Edward Maceo Coleman, *Creole Voices: Poems in French by Free Men of Color*, Washington, Associated Publishers, 1945, p. XLIII.
17. Regine Latortue et Gleason R.W. Adams, *Les Cénelles: A Collection of Poems of Creole Writers of the Early Nineteenth Century*, Boston, G. K. Hall, 1979, p. ix.
18. Frans C. Amelinckx, «La littérature louisianaise au XIX^e siècle: perspective critique», *Présence francophone*, n° 43, 1993, p. 22.
19. E.M. Coleman, *loc. cit.*, p. 63.
20. Jean-Charles Houzeau, *My Passage at the New Orleans Tribune: A Memoir of the Civil War Era, 1870*, édité par David C. Rankin et traduit par Gérard F. Denault, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1984, p. 19-24.
21. Gilles Vandal, *The New Orleans Riots of 1866: Anatomy of a Tragedy*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, 1983, p. 171-193.
22. David C. Rankin, «The Impact of the Civil War on the Free Colored Community of New Orleans», *Perspectives in American History*, 11, 1977-1978, p. 380-387; Joe Gray Taylor, «Civil War and Reconstruction in Louisiana», *Louisiana: A History*, Arlington Heights, Forum Press, 1990, p. 195-208; E.L. Tinker, *loc. cit.*, p. 33-36.
23. Charles Edward O'Neill, *Séjour: Parisian Playwright from Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, 1995, p. 13; Charles Gayarré, «The Southern Question», *North American Review*, n° 259, 1877, p. 490.